



## La caf me retiens l'aah

Par **Gregenzo**, le **27/04/2019** à **15:13**

Bonjour je suis handicapé et perçois l'allocation adultes handicapés En couple pacsé mon conjoint est salarié Nous n'avons jamais dépassé le plafond fixé 19505 euros. Le montant de mes droits aah était à 860euros, ce que que je touchais au début, ensuite celle ci a baissé à 526euros et Aujourd'hui la caisse d'allocations familiale me prend sur ces 526 euros 160 euros car soit disant qu'il y a eu erreur sur mon dossier et que je leur suis redevable à ce jour de 11000 euros. Alors que depuis le début je le répète nous n'avons jamais dépassé le plafond Fixé pour un couple. À ce jour je suis donc bénéficiaire d'une aah de 375 euros, alors que nous sommes déjà en dossier de surendettement pour d'autres dettes. Que faire car je suis complètement perdu à savoir que je n'ai pas de droits à la cmu pour mes soins Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **27/04/2019** à **16:02**

bonjour,

vous pouvez bénéficier de la couverture sociale de votre partenaire, voir ce lien:

<https://www.mypacs.fr/blog/pacs-et-protection-sociale/>

si vous n'avez pas dépasser le plafond de ressources prévu pour percevoir l'A.A.H., vous devez vous adresser à votre CAF ou à son médiateur.

que vous soyez en surendettement n'interdit à la CAF de vous réclamer le remboursement d'un indu même si l'erreur provient de la CAF.

salutations